

Job étudiant : prime de 200 euros

Informations relatives aux données personnelles

Les mentions ci-dessous vous livrent l'information relative à vos données personnelles collectées et traitées pour le traitement de « Job étudiant : prime de 200 euros » de la Région des Pays de la Loire.

La création d'un compte e.pass jeunes est un préalable nécessaire pour déposer une demande en ligne « Job étudiant : prime de 200 euros ».

Responsable du traitement

Région Pays de la Loire, représentée par Madame la Présidente

Adresse : Conseil régional des Pays de la Loire, 1 rue de la Loire - 44 966 Nantes Cedex 9

Téléphone 02.28.20.50.00.

Contact : e.pass.jeunes@paysdelaloire.fr

Objet du traitement de données personnelles

Finalité

Le traitement a pour finalité principale la gestion du dispositif « Job étudiant : prime de 200 euros » de la Région Pays de la Loire.

Dans le détail, les données à caractère personnel sont collectées et traitées pour permettre à la Région de :

- Réceptionner les demandes d'attribution « Job étudiant : prime de 200 euros » :
- Instruire et valider la demande, avec les pièces justificatives afférentes,
- Echanger, le cas échéant, avec les demandeurs, pour les besoins de l'instruction
- verser la prime sur le compte des bénéficiaires ou celui de leurs représentants légaux;
- Piloter l'activité et produire de statistiques anonymes sur le dispositif « Job étudiant : prime de 200 euros »
- Assister les utilisateurs du site ou de l'application e.pass jeunes dans la création de comptes, gestion de profils et mot de passe, et autres évènements associés à leurs comptes ;

La Région pourra également communiquer aux adresses mails renseignées des bénéficiaires, sous réserve de leurs accords, des informations liées aux dispositifs régionaux (événements, actualités, questionnaires, etc.)

La Région, en sa qualité de responsable de traitement, s'engage à utiliser les données à caractère personnel qu'à ces seules fins.

Base légale

Le traitement de données est établi avec leur **consentement** des personnes qui déposent volontairement une demande « Job étudiant : prime de 200 euros » (Article 6.1.a du règlement général sur la protection des données – RGPD).

Le retrait du consentement au traitement des données personnelles bloque la possibilité de bénéficier de la prime « Job étudiant : prime de 200 euros ».

Le consentement à la communication d'informations complémentaires sur les dispositifs régionaux, peut être retiré à tout moment, sans préjudice du bénéfice des prestations et services de « Job étudiant : prime de 200 euros ».

Données traitées

Catégorie de données traitées pour les comptes jeunes

- Données d'identification: genre, nom, prénom, date de naissance, Numéro de Sécurité sociale (NIR) et toutes informations contenues dans les pièces justificatives d'identité (carte d'identité, ou passeport, ou titre de séjour ou document de circulation pour l'étranger mineur en cours de validité) ;
- Données relatives au statut : scolarisé, étudiant ;
- Données relatives à la scolarité : certificat de scolarité justifiant d'une inscription dans un établissement scolaire des Pays de la Loire pour l'année scolaire en cours
- Données relatives à la vie professionnelle/activité salariée : employeur (nom et SIRET de l'employeur) ; lieu, période et durée de travail ; poste/fonction exercée ; nombre d'heures travaillées ; toutes informations contenues dans la pièce justificative du(des) contrat(s) de travail ; attestation d'emploi.
- Données bancaires : RIB (nom/prénom du titulaire du compte, IBAN...)

Sources des données traitées

Les données sont recueillies directement auprès des Utilisateurs identifiés et authentifiés, lorsqu'ils renseignent les formulaires en ligne et transmettent les pièces justificatives.

Caractère obligatoire du recueil des données

Les formulaires prévoient le recueil des données qui sont nécessaires (repérées par un astérisque*) aux dépôts des demandes et la gestion du dispositif « Job étudiant : prime de 200 euros ». A défaut, si ces informations obligatoires ne sont renseignées ou transmises, la demande « Job étudiant : prime de 200 » ne pourra pas aboutir ni être traitée.

Prise de décision automatisée

Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée (pas de profilage).

Personnes concernées par un traitement de leurs données

Le traitement de données concerne les Utilisateurs authentifiés sur le site ou l'application e.pass jeunes, titulaires d'un « compte jeunes », dont :

- les jeunes de moins de 26 ans scolarisés en Pays de la Loire exerçant une activité rémunérée de minimum 300 heures, en Pays de la Loire (hors cadre de leurs études), durant la période scolaire de référence.

Destinataires des données

Catégorie de destinataires

Dans les limites de leurs besoins d'en connaître, sont destinataires de tout ou partie de vos données collectées:

- Les agents habilités de la Région des Pays de la Loire, en charge de la gestion technique, administrative et financière de « Job étudiant : prime de 200 euros »;
- Les personnels du sous-traitant de la Région (groupe UP) en charge de la gestion technique, de l'hébergement des données, de l'instruction des dossiers et de l'assistance aux utilisateurs (assistance téléphonique et en ligne via le formulaire de contact) ;

- Les services de la paierie régionale ;
- Les personnels la Direction de la communication de la Région des Pays de la Loire et ceux des sous-traitants en charge des opérations de communication (données de contact uniquement) ;

Transfert hors UE

Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

Sécurité des données

En tant que responsable de traitement, la Région s'engage à mettre en œuvre les moyens techniques et organisationnels appropriés pour garantir de façon permanente un niveau de protection adapté contre les risques d'atteinte à la vie privée des personnes, dont les risques d'altération, destruction, d'utilisation illicite, divulgation ou accès non autorisé de leurs données personnelles.

Les données sont stockées sur des serveurs hébergement exclusivement situés en France. La Région s'engage à ne pas transférer vos données à des hébergeurs dans un pays tiers.

Durée de conservation des données

La durée de conservation des données personnelles est liée à la réalisation des finalités précitées.

Les données personnelles des bénéficiaires de « Job étudiant : prime de 200 euros », sont conservées 1 an après la date de fin de validité du e.pass jeunes par nécessité de gestion, avec une marge supplémentaire de 3 ans pour prendre en compte les nécessités de contrôle a posteriori des dépenses de la Région.

A l'issue de cette durée totale de conservation, les données personnelles des bénéficiaires seront supprimées, ou anonymisées.

Avec leur accord explicite, leurs adresses mails des bénéficiaires pourront être conservées, au-delà de la durée initiale de conservation, pour les informer des dispositifs d'aides de la Région auxquels les jeunes pourraient être éligibles.

Vos Droits sur les données vous concernant

Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, les faire rectifier, les faire effacer ou vous opposer au traitement dans les cas prévus par la réglementation en vigueur. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données et à la portabilité de vos données (cf. cnil.fr, pour plus d'informations sur vos droits).

Exercer vos droits (Coordonnées de la déléguée à la protection des données)

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la déléguée à la protection des données de la Région :

- Par voie électronique : donneespersonnelles@paysdelaloire.fr
- Par courrier postal à : Région Pays de la Loire - Déléguée à la Protection des Données - 1 rue de la Loire
- 44 966 Nantes Cedex 9.

Réclamation auprès de la CNIL

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation (plainte) à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté, 3 place Fontenoy - TSA 80715 – 75334 Paris cedex 07 -Tel 01.53.73.22.22. - www.cnil.fr)